Angles d'Attac

ASSOCIATION POUR UNE TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET POUR L'ACTION CITOYENNE
BULLETIN ÉDITÉ PAR ATTAC SUISSE, 1205 GENÈVE - WWW.SUISSE.ATTAC.ORG - NUMÉRO 90 – JUIN 2013

Sommaire

JAB 2500 BIENNE 4
Retours et changement d'adresse à attac, CP 165, 1870 Monthey 1

FISCALITÉ DES MULTINATIONALES :

Le monde bouge – la Suisse fait l'autruche

La capacité des multinationales à contourner l'impôt pose problème jusque dans les plus hautes sphères. Ainsi en juin 2012, le G20 a chargé l'OCDE d'élaborer un rapport sur le sujet. Une première étude qui a été remise en février 2013 aux ministres des finances du G20 reprend plusieurs critiques émises par la société civile concernant la sous-imposition des entreprises multinationales.

De quoi parle-t-on ?

Les révélations de cet hiver en France et en Grande-Bretagne sur les multinationales qui ne paient quasiment pas d'impôt ont choqué beaucoup de monde. Grâce à la multiplication des sociétés-écrans, des compagnies comme Microsoft, Google, Amazon et d'autres ont élaboré des systèmes qui leur permettent de contourner en parfaite légalité leurs devoirs fiscaux. Le 19 mai, dans le *Sunday Times*, un ex-cadre de Google assurait que le groupe a réussi à ne pas payer de taxes sur des centaines de millions de livres au cours de la dernière décennie au Royaume-Uni.[1]



Aux USA, c'est notamment Apple qui a été mis sur la sellette. Ses dirigeants ont reconnu devant une commission parlementaire avoir négocié un taux d'imposition de 2 % pour être accueilli en Irlande[2]. Le sommet de l'absurde s'est vu ce printemps : Apple qui possède une centaine de milliards de dollars en cash a choisi d'emprunter pour verser des dividendes. En effet, il lui aurait coûté plus cher en impôts de rapatrier ses bénéfices aux USA que de payer les intérêts de son emprunt[3].

Ces stratégies d'optimisation fiscale ne concerne évidemment pas que les entreprises étrangères. Nestlé possède ainsi 95 filiales dans des paradis fiscaux, dont 25 qui sont établies dans le Delaware américain. Glencore et Zurich Financial Service ont également été épinglées dans une étude de l'ONG CCFD-Terre Solidaire qui concerne les 50 plus grandes sociétés européennes[4].

« Ces montages d'optimisation fiscale aboutissent souvent à une double non taxation, c'est-à-dire une situation dans laquelle les revenus ne sont taxés nulle part : ni dans le pays de résidence du contribuable, ni dans le pays source. Les conséquences de cette érosion des assiettes fiscales et de la délocalisation des profits effectuées par certaines multinationales sont multiples : avantages compétitifs fortuits en faveur des entreprises multinationales par rapport aux plus petites entreprises et aux entreprises domestiques, distorsion des décisions d'investissement et perte importante pour les gouvernements de recettes relatives à l'impôt sur les bénéfices des sociétés.» Cette citation est extraite du rapport de l'OCDE. Mais, si reconnaître les problèmes est une chose, les résoudre en est une autre. Le G8 a discuté en juin de ce rapport ; les ministres des finances du G20 s'y pencheront à leur tour en juillet et les chefs d'Etat au mois de septembre.

Quelles revendications ?

L'étude de CCFD citée plus haut insiste sur la nécessité d'une plus grande transparence : « *Afin que l'assiette fiscale corresponde à la réalité des activités économiques, il conviendrait à terme de ne plus considérer les entreprises multinationales comme une somme d'entités fiscalement autonomes mais comme une assiette fiscale unique à répartir selon des critères d'activités objectifs tels que les ventes ou les effectifs – chaque pays restant ensuite libre de décider du niveau d'imposition applicable à la part d'assiette fiscale lui revenant.* ***Pour ce faire, il est nécessaire d'exiger des entreprises multinationales la transmission à toutes les administrations fiscales des pays où elles opèrent d'un double rapport qui donne à la fois les comptes consolidés et un reporting pays par pays des effectifs, des actifs physiques, du chiffre d'affaire, des bénéfices et des impôts.*** » C'est une revendication minimale à laquelle CCFD ajoute un autre point important : « *S'assurer que des économies n'appartenant pas au G20 sont en mesure de participer pleinement à toute réécriture des règles fiscales internationales au sein du processus.* »

Et en Suisse ?

La Suisse se doit d'être partie prenante de ce processus international. Notre pays est mis sous pression par l'Union européenne qui s'attaque avec raison aux statuts fiscaux cantonaux. Malheureusement, pour l'instant, le Conseil fédéral joue sur une double stratégie pour le moins inquiétante. Dans le projet présenté le 17 mai, on voit deux orientations inacceptables :

a) le modèle irlandais qui consiste à baisser l'imposition de toutes les entreprises afin d'attirer plus de multinationales, en espérant que les recettes fiscales restent stables. Cela va clairement à l'opposé des buts recherchés.

b) Le système des «licence boxes». C'est un autre moyen inventé pour contourner la taxation des entreprises sur le lieu de production. Les revenus «provenant du droit des marques, d'échantillon ou de modèles, de plans ou de formules secrètes», c-à-d les revenus considérés comme émanant du droit de la propriété intellectuelle seraient imposés au taux ridicule de 1,2 %. C'est une invitation faite aux multinationales dites innovantes de se délocaliser pour un nouveau style d'optimisation fiscale.

Lechim

1 Le Monde, 21 mai 2013
2 Le Monde, 21 mai 2013
3 Le Monde, 30 avril 2013
4 Etude à charger sur http ://ccfd-terresolidaire.org/infos/partage-des-richesses/paradisfiscaux/aux-paradis-des-impots/

Les enjeux fiscaux du moment

Fiscalité internationale

Le 29 mai dernier, au siège de l'OCDE, douze pays parmi lesquels l'Autriche, le Luxembourg et Singapour ont signé d'importants accords de coopération fiscale, qui prévoient un engagement à la plus grande transparence fiscale, quel que soit le type d'impôt concerné. Soixante autres pays ont signé ou vont signer, ce qui représente une large coopération fiscale.

Bien sûr, la Suisse s'est fait remarquer par son absence mais l'idée de l'échange automatique d'information en matière fiscale commence à y faire son chemin, chez les banquiers et les responsables politiques. Elle a essayé, avec le projet Rubik et la stratégie de l'argent propre, de contourner les standards internationaux, mais elle ne peut plus courir le risque de rater l'accès aux marchés financiers européens. Ainsi, l'accord Fatca avec les USA ne prévoit pas d'information réciproque et cela devrait lui servir de leçon.

Les 17 et 18 juin prochains, un sommet du G8 sera très largement consacré à «la grande délinquance financière internationale». Attac voit évidemment cette évolution d'un très bon œil, après tant d'années consacrées à dénoncer le rôle des paradis fiscaux par la production d'une multitude d'écrits et l'organisation de nombreux séminaires sur ce thème.

Taxe sur les transactions financières

Raison d'être d'Attac à ses débuts (1998), la taxe adoptée par l'Union Européenne aurait un impact sur les transactions financières en taxant de 0.1 % les échanges d'actions et d'obligations et de 0.01 % les produits dérivés financiers, même si la transaction a lieu hors de l'Union.

Comme l'unanimité des pays européens ne paraissait pas possible dans l'immédiat, le 14 février 2013, la Commission Européenne a adopté une directive mettant en œuvre une coopération renforcée dans ce domaine entre les onze Etats intéressés (France, Allemagne, Belgique, Portugal, Slovénie, Autriche, Grèce, Italie, Espagne, Slovaquie et Estonie). Le secteur financier participera enfin au renflouement des finances publiques des Etats membres.

Fiscalité des personnes morales

Pour éviter des sanctions de l'UE, qui ne veut plus de statuts fiscaux privilégiés pour les sociétés étrangères, le Département Fédéral des Finances a publié le 17 mai dernier un rapport qui prévoit une égalisation du taux d'imposition des personnes morales, variable selon les cantons et l'introduction de «licence boxes», imposition préférentielle des revenus de la propriété intellectuelle et déduction des dépenses de recherche et développement.

Mais on peut supposer que si la solution des «boxes» est un simple remplacement des statuts fiscaux cantonaux, et si elle n'est pas étendue aux personnes physiques, elle ne sera pas acceptée par l'UE. Surtout, ce rapport ne prévoit aucun effort d'harmonisation fiscale entre les cantons. Or, la concurrence intercantonale engendre des baisses d'impôt successives dommageables pour les tâches qui incombent à l'Etat.

La situation genevoise

Le Canton de Genève, contrairement à celui de Bâle par exemple, est très peu concerné par ce type d'investissement, puisque la plupart des sociétés à statut privilégié œuvrent dans le domaine du négoce. Le chef du Département genevois des finances a fait il y a plusieurs mois la proposition d'un taux uniforme de 13 % d'impôt sur le bénéfice des sociétés, y compris des sociétés suisses florissantes qui acceptaient jusqu'à présent sans problème un taux de 23,2 %.

Attac Genève s'oppose à un tel cadeau qui coûterait en un premier temps plus de 500 millions de recettes fiscales au canton et contribuerait à fragiliser encore davantage l'économie locale.

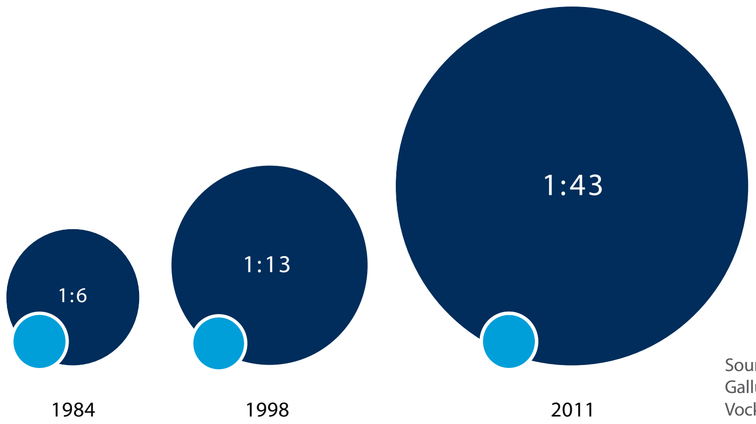
Magali Orsini
Attac Genève

Article paru également dans Causes Communes, journal socialiste genevois

Des bonus qui explosent et des bas salaires : une réalité suisse

Leaders d'opinion et médias ne cessent de répéter à quel point l'économie suisse se porte mieux que celles des pays voisins. Cela n'empêche qu'ici aussi un vent de néolibéralisme souffle depuis longtemps. S'il en fallait une preuve on peut la trouver dans une publication récente de l'Union syndicale suisse intitulée « Pression sur les salaires et répartition injuste des revenus. La situation financières des travailleurs et travailleuses en Suisse : analyse et interventions possibles »[1].

Salaire moyen des CEO (ou salaire le plus élevé) dans les grandes entreprises suisses par rapport au salaire moyen (médian) suisse



Source: Gallusser, Marty und Vock (2013).

Un premier constat : la fourchette des salaires s'est nettement élargie ces dernières années. En effet, entre 1994 et 2010, les très hauts salaires (les 1 % qui gagnent le plus) ont progressé de 33 %, tandis que les 10 % qui gagnent le moins ont vu leur salaire augmenté de seulement 10 %. Le salaire médian a progressé de 7 %, ce qui est nettement inférieur au gain de productivité (+18 %).

Jetons d'abord un coup d'œil sur les bas salaires. Ils sont plus répandus que l'on pourrait le croire. Selon cette étude, ils sont le lot de 12 % des salariés en 2010 (sont considéré comme bas salaires ceux inférieurs ou égaux à deux tiers du salaire médian, soit ici 3'986 francs mensuels). Pour les hommes, un salarié sur 16 travaille pour un bas salaire, pour les femmes ce sont même un sur six ! A noter que les travailleurs au noir - des bas salaires par excellence - ne sont évidemment pas compris dans ces chiffres. Ce qui est étonnant, c'est que l'obtention d'un CFC ne protège nullement contre un bas salaire. Un tiers des personnes avec apprentissage se trouvent en effet dans cette catégorie. Les bas salaires n'existent pas seulement dans les petites entreprises, car environ un quart sont le fait d'entreprises de plus de 250 employé-e-s. Les branches les plus concernées sont le commerce de détail, la restauration, nettoyage, sécurité et, bien sûr, les services domestiques et l'agriculture.

Les magasins de chaussures et d'habits font partie des champions des bas salaires. Ceci est particulièrement choquant quand on compare ces salaires avec les fortunes des propriétaires des grandes chaines. Ainsi par exemple, la famille propriétaire de Dosenbach-Ochsner dispose d'une fortune de 4,1 milliards de dollars (selon *Forbes*), celle de C&A de 12,5 milliards de francs (*Bilanz*) et pour la famille possédant un tiers de Hennes & Mauritz ce sont même 26 milliards de dollars (*Forbes*). Très instructif est un témoignage d'une vendeuse de chaussures paru dans la *Wochenzeitung* (no.48, 2012). Après l'obtention d'un CFC et avec trois ans d'expérience, elle gagne 3'250 francs bruts par mois. Ce salaire est augmenté par une participation de 0,1 % (!) sur le chiffre d'affaire qu'elle réalise, participation qui n'est en réalité rien d'autre qu'un contrôle pour faire pression pour augmenter ses ventes. Le président de la faîtière des détaillants de chaussures, Monsieur Dieter Spiess, s'oppose à la conclusion d'un contrat collectif pour la branche. Ce serait une évolution allant dans le mauvais sens et un danger, selon lui.

Toute autre est l'ambiance du côté des hauts salaires. Depuis la fin des années 1990, le paiement de bonus pour les hauts cadres s'est passablement répandu et leur rémunération a littéralement explosé. C'est le cas en particulier pour les managers, dont le salaire est lié plus qu'avant aux bénéfices et à l'augmentation des cours des actions. Mais même sans progression des bénéfices, ces salaires prennent l'ascenseur, car leur pouvoir et les relations personnelles leur permettent facilement de s'accorder des bonus.

En moyenne, les bonus comptent pour 15 % du salaire ; dans les banques ce sont même 40 %. L'augmentation des inégalités salariales s'explique en grande partie par ce phénomène. En Suisse, les salaires et les bonus des chefs de la direction (CEO) sont particulièrement élevés. Ils se situent juste derrière ceux des Etats-Unis et dépassent nettement ceux des autres pays européens. Dans les années 1980, les directeurs des grandes entreprises touchaient un salaire proche de celui d'un conseiller fédéral, soit autour d'un demi-million de francs (en valeur actuelle). En 2011, la situation a changé leurs gains se situant en moyenne à 4,8 millions de francs. Si l'on compare ces salaires avec le salaire médian en Suisse, le rapport était de 1:6 en 1984, de 1:13 en 1998 et de 1:43 en 2011, chiffres qui laissent perplexe.

Mais la concentration des richesses dans les mains d'une petite minorité se fait aussi par d'autres mécanismes. C'est eux en effet qui encaissent des dividendes croissants payés aux actionnaires des entreprises. C'est eux également qui ont profité le plus des baisses d'impôts. Pour les personnes disposant d'un salaire moyen ou bas, des charges croissantes, comme notamment des loyers de plus en plus chers ou encore les primes de caisse maladie, pèsent lourdement. Ainsi les augmentations salariales de ces dernières années sont absorbées complètement ou partiellement par l'augmentation de ces charges. En 2011, 1 % des personnes exerçant une activité professionnelle en Suisse ont été soutenues par l'assistance, soit 47 000 personnes dont plus d'un tiers travaillent à plein temps.

Christine Dellsperger

1 Publication en allemand, résumé en français : http ://www.uss.ch/actuel/arbeitnehmer-bericht/

FRAUDE FISCALE.

Offshore Leaks : le tournant

L'affaire Offshore Leaks dévoile l'ampleur de la fraude fiscale mondiale et contraint les Etats à mettre sur pied l'échange automatique d'informations.

L'affaire Cahuzac

C'est l'histoire d'un petit fraudeur, ministre et menteur. Une histoire sans grande importance donc. Elle est tout de même intéressante sur plusieurs plans. Elle nous permet tout d'abord d'émettre une règle très générale : on ne ment avec aplomb que si l'on est sûr de ne pas se faire attraper et Cahuzac l'était. Cela explique l'institutionnalisation de la fraude fiscale sur la planète entière : tous les acteurs – les fraudeurs eux-mêmes et leurs complices : banquiers, avocats d'affaires, gestionnaires de fortunes, notaires, fiscalistes, fiduciaires – étaient sûrs de leur impunité .

L'enquête du *Monde* sur la banque Reyl & Cie, banque au cœur de l'affaire, montre que des dizaines d'hommes politique de tous bords, de grands industriels et entrepreneurs, se sont adressés à cette « officine » durant des décennies, en toute confiance.

Ce qui est plus intéressant encore, c'est que, lorsque l'affaire UBS a fait craindre que les banques ne soient plus aussi sûres qu'on le croyait, Reyl & Cie s'est hâtée d'organiser la transhumance des comptes problématiques, soit à Singapour, dans les cas les plus simples, soit dans six sociétés-écrans aux Seychelles. A partir de cela, on peut affirmer sans risque de se tromper que toutes les banques suisses et européennes ont procédé de même à cette époque : elles ont transféré la majorité des comptes non déclarés dans des juridictions moins exposées en les cachant le plus souvent dans des sociétés-écrans.

L'affaire Offshore Leaks : les chiffres

Avec l'affaire Offshore Leaks, on entre dans une toute autre dimension. La quantité de données qui provient des disques durs de deux sociétés spécialisées dans la domiciliation offshore est impressionnante : 2,5 millions de documents qui concernent 122'000 sociétés-écrans liées à 130'000 personnes dans 140 pays.

Les deux sociétés à l'origine du scandale font partie de ce que les spécialistes appellent les sociétés d'incorporation. Ces sociétés permettent de fonder une société-écran très rapidement et elles en fournissent évidemment les administrateurs. Pour les plus efficaces, il est possible de faire tout ceci par internet et sans qu'aucun papier d'identité authentifié ne soit demandé. Une de ces sociétés d'incorporation indique dans un mail à son client : « Nous garantissons un anonymat complet : nous ne demandons pas de documents d'identification, aucun document ne pourra vous lier à votre société, même lors d'une investigation. »

Mais les chiffres d'Offshore Leaks ne doivent pas nous tromper : ils ne représentent qu'une infime partie de la fraude fiscale mondiale. Les deux sociétés d'où viennent les fuites sont plutôt des boutiques que de grosses machines selon Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Le nombre total de ce type de sociétés dans le monde ne semble pas être connu, mais l'UBS déclare au *Monde* qu'il existe 800 sociétés avec lesquelles ses propres clients choisissent de travailler.

Car, bien sûr, les banques suisses sont dans le coup. Une vingtaine serait citées dans les documents divulgués. UBS, est en tête comme à son habitude. Elle aurait ainsi ouvert 2900 sociétés dans une douzaine de paradis fiscaux. Le Crédit suisse, lui, est plus modeste avec 700 sociétés.

Offshore Leaks, un point de non retour

L'affaire Offshore Leaks ne nous offre aucune révélation : tout cela se savait depuis toujours. Mais elle constitue un tournant décisif sur plusieurs plans. En premier lieu, après cette affaire plus personne ne pourra dire « je ne savais pas », plus personne ne pourra minimiser l'ampleur de la fraude fiscale. Selon l'organisation Tax Justice Network, entre 21'000 et 31'000 milliards de francs se cachent aujourd'hui dans les paradis fiscaux. Par comparaison, la dette publique des Etats sur l'ensemble de la planète s'élève à 30'000 milliards de francs.

Ensuite, Offshore Leaks apporte la confirmation que la fraude fiscale fait partie intégrante du capitalisme mondial. C'est bien, comme le dit *Le Courrier* « une logique systémique profonde qui est à l'œuvre ». Et si rien n'a été fait, c'est parce qu'une partie importante de la classe politique est liée aux possédants et aux entreprises qui bénéficient des paradis fiscaux. Mais les politiques seront contraints d'agir et ils ont commencé à le faire. Et cette fois-ci, la société civile ne se contentera pas de promesses. On a donc probablement atteint avec cette affaire un point de non retour.

Les sociétés-écrans

Une société-écran a toujours un objectif principal : cacher le véritable bénéficiaire des avoirs et des revenus de la société. Certaines catégories de sociétés ont été créées spécifiquement pour cela, par exemple les trusts et certaines fondations. Mais cet objectif peut être rempli par pratiquement tous les types de sociétés existant sur le plan juridique, en particulier les sociétés anonymes et les holdings.

Une enquête de la Banque mondiale portant sur 150 affaires de corruption révèle que ce sont les sociétés anonymes classiques qui représentent la grande majorité des sociétés-écrans utilisées dans des structures de sociétés et de comptes souvent extrêmement complexes destinées à rendre quasiment impossible toute investigation sur les bénéficiaires. Sur 800 « véhicules » identifiés dans ces affaires, plus de 600 présentent une telle forme, alors que 43 sont organisées sous forme de trusts et 40 sous forme de fondations. Les structures les plus opaques et dangereuses sont domiciliées principalement dans les pays de l'OCDE, Etats-Unis et Grande-Bretagne en tête. Mais si l'on étudie la domiciliation des comptes bancaires de ces sociétés-écrans – une société panaméenne peut très bien ouvrir un compte

Altervillage

Cette année le village alternatif organisé par Attac France se tient à 40 kilomètres de Lausanne. L'occasion d'une petite escapade !



dans une banque suisse – la Suisse arrive bonne deuxième derrière les Etats-Unis.

Les informations dont nous disposons sur le nombre de ces sociétés-écrans sont lacunaires et partielles. Selon Paolo Bernasconi, ancien procureur tessinois spécialiste de la lutte contre le blanchiment d'argent (*Le Temps*, *19.4.*) on en compterait entre 5 et 10 millions dans le monde entier, dont quelque 2,5 millions dans les places européennes. Si l'affaire Offshore Leaks en a révélé 120'000, on peut penser que l'estimation la plus haute de M. Bernasconi est en dessous de la réalité.

Les avocats d'affaires, un rôle déterminant

C'est par l'intermédiaire des avocats d'affaires que la plupart des sociétés-écrans sont créées dans les paradis fiscaux. Le président de la fédération suisse des avocats, Beat Rechenberg estime que 200 avocats au maximum en Suisse sont concernés par l'affaire Offshore Leaks. Sur 9'000 membres, cela fait 2 %, souligne-t-il. On n'est pas obligé de suivre son raisonnement. Encore une fois, étant donné que cette affaire ne révèle qu'une toute partie des structures mises en place sur le plan mondial, la proportion des avocats d'affaires suisses impliqués dans ce type de transactions est probablement proche des 100 %.

Le Courrier (*10.4*) confirme nos craintes en nous révélant les dessous du registre du commerce du Panama. Un hacker anglais a développé un moteur de recherche qui utilise les données de ce registre et qui permet de connaître les administrateurs des sociétés-écrans panaméennes qui offrent anonymat et exonération d'impôt pour les non résidents. Le résultat est tout à fait probant pour les avocats genevois. La palme revient à René Merkt. Cet avocat apparaît comme administrateur dans 767 sociétés. Contacté par *Le Courrier* il espère figurer à ce titre dans le Guiness Book ! Viennent ensuite Philippe Grumbach avec 176 sociétés et Enrico Monfrini avec 160. Tous les grands noms du barreau genevois sont là : Michel Halpérin, Marc Bonnant, Dominique Warluzel et Jacques Barillon entre autres. On y trouve même l'ancien procureur général Daniel Zappelli pour des sociétés administrées dans les années 90.

La légitimité des sociétés-écrans

Bien sûr, les avocats d'affaires se défendent. Tous essayent de nous persuader qu'ils n'ont rien à se reprocher. C'est Me Monfrini qui réagit avec le plus d'arrogance dans une lettre au *Courrier* (*30.4*).

M. Monfrini adresse tout d'abord à ce journal une critique pour n'avoir pas précisé que la plupart de ces sociétés ont été dissoutes ou sont dormantes. Le problème ici c'est que ces sociétés ont bel et bien existé et qu'elles ont servi à quelque chose et c'est ce « quelque chose » qu'il faut analyser.

Cet avocat d'affaires cherche ensuite à légitimer ces pratiques en reprenant toutes les justifications que nous servent ses confrères. Le premier niveau de défense consiste à dire que tout ceci est parfaitement légal. C'est aussi un premier niveau de contre-vérité : les sociétés-écrans ne sont légales que dans les paradis fiscaux qui ont décidé de les héberger et de constituer ainsi une véritable industrie avec ses hommes de loi et ses prête-noms. Elles ne le sont pas pour le fisc du pays de résidence du particulier qui en fait usage et ne protègent en rien contre une enquête pénale. C'est ainsi que l'on peut conseiller aux gestionnaires de fortunes et aux avocats d'affaires qui se sont rendus complices de fraude fiscale de bien choisir leur destination de vacances : la justice des pays européens et des Etats-Unis pourrait leur demander des comptes et commence d'ailleurs à le faire.

Le deuxième niveau de défense consiste à dire que l'on peut utiliser des sociétés-écrans pour des fins tout à fait légitimes. Et M. Monfrini cite, comme tous ses confrères, l'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers et la planification successorale. Deuxième niveau de contre-vérité.

Il n'est évidemment nul besoin de créer une société au Panama pour acheter un yacht ou une propriété. A moins que l'on veuille, d'une part cacher la provenance des fonds utilisés (fonds non fiscalisés ou blanchiment) et, d'autre part, éviter de déclarer ces biens au fisc de son pays. Quant à la planification successorale, c'est un joli terme pour cacher une vilaine action. Elle consiste prioritairement à éviter l'impôt sur les successions, mais aussi à déshériter les héritiers légaux : très utile pour manifester sa gratitude à sa maîtresse ou à son petit ami par exemple. Là encore, personne n'a besoin d'une société offshore pour régler sa succession, à moins de vouloir contourner les lois de son pays de résidence. Notons encore que cette manière de cacher une partie de sa fortune peut aussi être très judicieuse en cas de divorce.

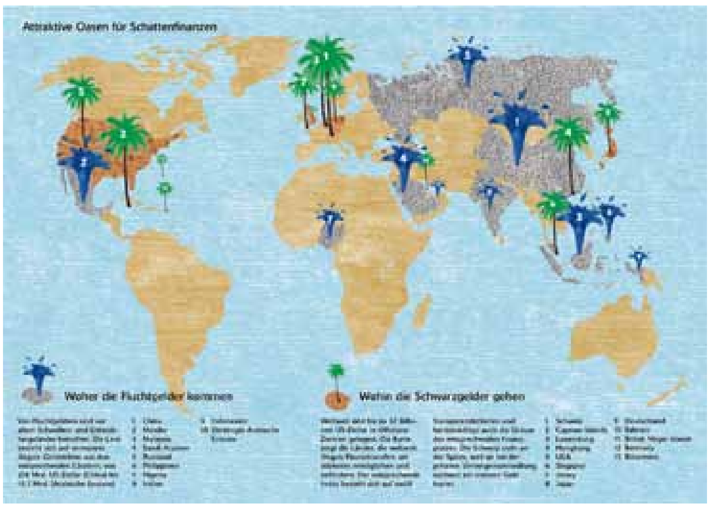
Les sociétés-écrans n'ont donc aucune légitimité. Une société domiciliée dans un paradis fiscal et qui n'a aucune activité sur le territoire en question a nécessairement comme but principal la fraude fiscale ou pis le blanchiment d'argent. On peut signaler ici que ce principe est valable pour les filiales des multinationales, mais il s'agit-là d'un sujet quelque peu différent.

Enfin, M. Monfrini affirme avoir agi en toute transparence pour préserver la sphère privée de ses clients. Et bien, il a eu tort de le faire : la sphère privée peut être invoquée vis-à-vis de tiers, mais en aucun cas dans la relation du contribuable avec le fisc pour cacher une partie de ses avoirs et de ses revenus. M. Monfrini le sait parfaitement.

La nouvelle norme mondiale

Début avril, l'affaire Offshore Leaks est portée à la connaissance de l'opinion publique. Moins de deux semaines plus tard, le G20 et l'OCDE annoncent que l'échange automatique d'informations est adopté comme nouveau standard mondial, condition préalable pour que cette pratique soit imposée à tous les paradis fiscaux.

Le monde financier et bancaire est d'une redoutable opacité. Il est donc extrêmement difficile de savoir si l'échange automatique d'informations peut réellement éradiquer la fraude fiscale de la surface de la planète et surtout quelles sont les conditions à remplir pour cela. Ceux qui savent font partie du



Les paradis fiscaux : d'où vient l'ragent, où va l'argent.
Graphique publié par la WochenZeitung

système et ne parlent pas ou entretiennent un rideau de fumée.

Ce qui est certain c'est que l'échange automatique doit porter sur toutes les transactions financières, c'est-à-dire tous les mouvements enregistrés dans les comptes bancaires qui concernent les résidents d'un pays étranger. Il s'agit donc pour chaque pays d'être informé de tous les revenus touchés à l'étranger par un résident. Ces revenus peuvent prendre de multiples formes: intérêts, dividendes, rentes, salaires, tantièmes, revenus immobiliers ainsi que tous les revenus distribués par les assurances-vie, les fonds d'investissement, les trusts et les fondations. La masse d'informations que cela représente est colossale, ce qui pose le problème de son utilisation.

Pour que l'échange automatique dévoile tous les cas de fraude fiscale, deux conditions principales doivent être remplies. La première c'est que l'identification des bénéficiaires des revenus distribués doit être assurée. Et certains en doutent, les sociétés-écrans ayant été spécialement créées, comme on l'a vu, pour empêcher cette identification. Le porte-parole du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales affirme (*Le Temps, 4.5*) : «Dans certaines juridictions, on ne connaît pas le nom de celui qui a ouvert le trust. Dans ce cas, l'échange d'informations ne servira pas à grand-chose pour lutter contre l'évasion fiscale». Bien sûr, il ne s'agit là que d'une demi-vérité, puisqu'il y a toujours et obligatoirement quelqu'un qui connaît le bénéficiaire, même si celui-ci ne figure sur aucun document.

La deuxième grande condition est que tous les pays et paradis fiscaux de la planète doivent jouer le jeu. Si le filet a un trou, si petit soit-il, tous les petits malins s'y engouffreront.

Le problème global est très bien résumé par un spécialiste qui lève un coin du voile dans le même article du *Temps:* «Si Paris ou Londres s'imaginent qu'ils vont démasquer leurs contribuables qui ont un compte aux Iles Vierge, ils vont être déçus: les comptes en banque ne sont pas dans ces juridictions. Et même dans le cas où ils le seraient, l'ayant droit est souvent une société, sans plus d'informations. A quoi servira l'échange automatique?» On voit ici réapparaître le problème de la domiciliation des comptes bancaires dans un pays différent de celui qui accueille la société-écran.

De toute manière, on peut être certain que les ultra-riches resteront longtemps encore à l'abri du fisc. Ils ont les moyens de se payer des montages extraordinairement complexes et opaques de sociétés et de comptes bancaires rendant toute recherche pratiquement impossible. La privatisation apparemment frauduleuse d'une mine tchèque donne une idée de ce qu'il est possible de faire dans ce domaine et des moyens qu'il faut mobiliser pour s'y retrouver: six procureurs fédéraux ont travaillé pendant 6 ans pour suivre à la trace 660 millions de francs dans des centaines de comptes bancaires en Suisse reliés à une soixantaine de sociétés-écrans à Fribourg, Vaduz et Chypre. (*Le Temps 8.5*).

Comme en matière de dopage, les spécialistes de la fraude fiscale ont toujours une longueur d'avance. Un avocat belge nous apprend par exemple que le Luxembourg s'est beaucoup mieux préparé que la Suisse à l'échange automatique d'informations (*Le Temps, 13.4*) : «Dès 2008, il a crée toutes sortes de niches, comme des fonds d'investissement spécialisés qui ne requièrent pas de paiement d'intérêts et sont donc exonérés d'impôts». Comment les investisseurs font-ils dans ce cas pour accéder à leur avoir, cet avocat ne le dit pas.

Enfin, l'échange automatique n'empêche pas les banques de conserver la maîtrise de leurs informations. Aucun contrôle neutre par audit n'est prévu. Les banques continueront donc de décider quelles informations elles voudront bien transmettre.

Deux facteurs peuvent faire évoluer les choses dans le bon sens: la pression de l'opinion publique et de certains gouvernements et la peur. Les banques suisses vont subir un énorme choc suite aux poursuites du fisc américain. De plus, les poursuites pénales pourraient se multiplier un peu partout à l'encontre des fraudeurs et de leurs complices. La France, par exemple, va introduire un nouveau délit de fraude fiscale en bande organisée qui conviendra parfaitement aux banquiers helvétiques et les sanctions pourront aller jusqu'à 7 ans de prison.

La Suisse et ses illusions

Ce que les Suisses doivent savoir, c'est que notre pays n'a jamais été en position de négocier et ne l'est pas plus aujourd'hui qu'hier. Tout simplement parce qu'il a toujours été dans son tort. La conclusion proche de l'affaire américaine le montre bien: les banques suisses ont enfreint la loi américaine sur sol américain. Mme Widmer-Schlumpf et ses collaborateurs n'étaient donc pas en position de négocier quoi que ce soit.

Il en est de même pour ce qui concerne l'échange automatique d'informations. Notre conseillère fédérale affirme (*Le Temps, 13.5*) que le Conseil fédéral entrera en matière, à certaines conditions strictes, sur l'échange automatique de renseignements fiscaux. Nos grands sages se bercent d'illusions s'ils pensent pouvoir dicter leurs conditions. L'échange automatique d'informations devient le nouveau standard mondial et ce standard ne sera pas négociable.

En outre, Mme Widmer-Schlumpf indique (*Le Temps*, *13.5*) qu'elle ne négociera pas directement cette question avec l'Union européenne, mais uniquement dans un cadre élargi, soit celui de l'OCDE. Or, l'UE semble décidée à aller de l'avant. Douze pays européens militent en faveur d'un modèle de transparence fiscale au niveau de l'UE en vue d'instaurer ce nouveau standard international (*Le Courrier, 22.5*). Si l'Autriche et le Luxembourg plient, la Suisse sera obligée de suivre.

De même, il est ridicule de prétendre obtenir, comme le fait l'Association suisse des banquiers, une solution pour régler le passé. Ce sont les pays de résidence qui sont seuls compétents pour définir les conditions de régularisation de leurs contribuables (paiement des impôts en retard, pénalités, éventuelle poursuite pénale).

La seule chose que la Suisse peut faire c'est traîner les pieds, comme d'habitude. Madame Widmer-Schlumpf ne s'attend pas à une mise en place rapide du système d'échange automatique et c'est là le seul point sur lequel on peut malheureusement lui donner raison.

Gérald Mermet

Impressum

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 4x par année. Destiné aux membres et aux abonnés. Impression et mise en page: Deltagraph, Bienne. Tirage 1'600 exemplaires

Abonnement

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse. les membres d'Attac sont abonnés automatiquement.

Ont participé à ce numéro:

Christine Dellsperger, Rémy Gyger, Gérald Mermet, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Jane Séligmann, Julien Steiner. *Les articles n'engagent que leurs auteurs. Ils ne représentent pas forcément la position d'Attac.*

Adresses

Attac Suisse, 1205 Genève
les adresses des différentes sections d'Attac se trouvent sur la page internet www.suisse.attac.org/-Contacts-Participer-

L'Agonie du capitalisme

La sortie du Capitalisme se réaliserait non pas par nos luttes et notre volonté de changement, mais par son écroulement final.

L'hypothèse de l'agonie du Capitalisme est soutenue par Paul Jorion dans son livre publié en 2011 aux Editions Fayard et dont cet article est librement extrait et inspiré. (LE CAPITALISME À L'AGONIE, Paul Jorion, © Librairie Arthème Fayard, 2011)



Dans cette rubrique, il est question, par le biais d'exemples concrets et d'analyses diverses, de la nécessité de sortir d'un système intrinsèquement inégalitaire, qui met partout en concurrence les travailleurs au profit d'une minorité, qui détruit des sociétés entières dans une guerre quasiment permanente, qui rejette toujours plus de populations dans la misère et, dans les pays qui en sont pourvus, à la merci de filets sociaux qui se resserrent au rythme des baisses d'impôts en faveur des plus riches et des grandes entreprises. Il s'agit également de mettre fin à la destruction industrielle de la nature. En effet, nous ne pouvons plus croire à l'idée martelée que le retour à une croissance soutenue résoudrait la plupart des problèmes de l'humanité. La situation de surproduction de biens standardisés qu'on a essayé de vendre à crédit à des citoyens devenus pour l'occasion consommateurs addictifs et endettés ne semble plus réductible et dépassable. Pour couronner le tout, la raréfaction du pétrole et des matières premières, dont l'exploitation incontrôlée et la consommation débridée dérèglent un peu plus chaque année le climat terrestre et rendent la vie impossible sur des territoires toujours plus importants, représente également un obstacle insurmontable à la croissance infinie réclamée par les économistes.

De toutes ces constatations déstabilisantes, un sentiment émerge toujours plus précisément avec le temps : ne serait-ce pas plutôt les signes de l'agonie du Capitalisme ? Ainsi, la sortie du Capitalisme se réaliserait non pas par nos luttes et notre volonté de changement, mais par son écroulement final.

Effectivement, jamais l'humanité ne s'est trouvée à un tel tournant. Notre modèle de société s'effondre. Les nouveaux modèles manquent cependant, qui pourraient suggérer par quoi le remplacer. Tout est à réinventer, et à partir de rien. Capitalisme, économie de marché et libéralisme ont épuisé ou outrepassé leur dynamique.

La disparition du travail et la confiscation de la richesse créée par les gains de productivité

Le travail humain était nécessaire aussi bien à la société reposant sur la force qu'à celle qui repose aujourd'hui sur l'argent. Or le travail est en voie de disparition : les gains de productivité dus à l'invention technologique et à l'ubiquité de l'informatique en particulier, causent aujourd'hui sa raréfaction. Sa composante dangereuse, pénible, abrutissante, ou les trois à la fois, se déplace vers les pays où la pauvreté fait que l'on est encore prêt à le produire dans de telles conditions.

Les populations se répartissent désormais en deux camps : une vaste majorité qui n'obtient ses revenus, représentant son moyen d'accès à la consommation, que par le travail, et une petite minorité qui se procure de l'argent uniquement en le « plaçant », autrement dit dont les revenus proviennent des intérêts versés comme rendement des avances qu'elle procure en capital à l'économie et à la spéculation, c'est-à-dire, en fait, en ponctionnant une partie de la richesse créée ailleurs par du travail.

Keynes sauva le capitalisme dans les années 30 en définissant le plein emploi comme étant le point-pivot autour duquel tout devait s'ordonnancer ; or, aujourd'hui, c'est précisément le travail qui manque. Si l'on voulait sauver encore une fois le capitalisme à la manière d'un Keynes, c'est une énigme qu'il faudrait cette fois résoudre : comment sauver le plein emploi si le travail lui-même ne peut pas être sauvé ?

La disparition du travail du fait de l'automation, son effectuation par des machines, avait été envisagée depuis des siècles, et on se l'était représentée comme une libération quand elle adviendrait. C'était sans compter que toutle bénéfice provenant de la disparition du travail, des gains de productivité, ne reviendrait pas aux travailleurs libérés, mais à ceux qui les employaient du temps qu'ils travaillaient encore : les dirigeants des entreprises et leurs bailleurs de fonds, les investisseurs, qu'on appelle aussi, du fait que ce sont eux qui apportent le capital, les « capitalistes ». La richesse créée par l'automation ne bénéficie pas, comme nous l'imaginions dans nos rêveries futuristes d'un âge d'or de « l'an 2000 », à l'humanité entière ; investisseurs et dirigeants d'entreprises l'ont confisquée à leur seul profit.

1. Le capitalisme, une dysfonction ?

Les notions de base du capitalisme

Le capital est une ressource - aujourd'hui le plus souvent de l'argent - qui manque à l'endroit où elle est nécessaire pour permettre un processus économique de production, de distribution ou de consommation. Le fait que le groupe détenteur du capital collecte cependant des intérêts en récompense des avances qu'il consent fait qu'il collecte toujours davantage d'argent et renforce du coup sans cesse sa position au sein des rapports de forces présidant au partage du surplus. Le capitalisme est donc un principe inégal de partage du surplus où la position du capitaliste est prédominante, d'où le terme « capitalisme » pour désigner le système entier.

Le libéralisme déréglementé à l'excès est en mesure de détruire le capitalisme

Un important non-dit de l'ultralibéralisme est le souhait que l'État disparaisse, mais en laissant intacts les rapports de

forces tels qu'ils existent à l'heure actuelle. Il s'agit donc en réalité d'un conservatisme qui aspire à figer la hiérarchie sociale dans son état présent, en une structure qui se perpétuerait éternellement.

L'ironie de la situation qui a résulté de la vague ultralibérale libertarienne du dernier quart du XXe siècle est que, comme les faits récents l'ont montré, un excès dans la déréglementation est capable, en fait, de tuer le système capitaliste lui-même bien plus sûrement qu'une intervention excessive de l'État, en obligeant celui-ci à intervenir au-delà de ses moyens financiers - conduisant ainsi à son insolvabilité et à sa faillite.

Si le libéralisme est le moyen qui a permis historiquement à une bourgeoisie d'abattre une aristocratie, l'ultralibéralisme est alors le moyen qu'utilise une bourgeoisie - continuant de prôner les mêmes principes, une fois sa victoire achevée - pour se reconstituer elle-même en cette aristocratie qu'elle a précédemment évincée. La manière dont le processus est possible est celle-ci: réclamer un plus grand progrès de la liberté dans un cadre aristocratique fondé sur des droits initialement acquis par la force, c'est offrir à l'argent le moyen de détrôner la force dans son rôle de vecteur de la puissance. Et cela parce que l'argent, en permettant d'acheter un service, exerce un pouvoir de «commandement» identique à celui de la force.

Une fois la bourgeoisie en charge des affaires, continuer de réclamer un plus grand progrès de la liberté dans le cadre d'une société bourgeoise, c'est offrir au nouvel ordre qui s'est instauré le moyen de se renforcer, autrement dit de permettre à cette bourgeoisie triomphante de recréer un système semblable à l'ancien, mais où ce serait elle qui assumerait cette fois le rôle d'une aristocratie.

L'exercice de la liberté est en effet différentiel: ce que la liberté autorise n'est pas identique dans le cas du riche et dans celui du pauvre. En effet, le riche utilise comme une chose qui va de soi le pouvoir de commandement qu'autorise sa richesse. La liberté du pauvre se limite aux rêves de grandeur qu'il peut cultiver en imaginant que l'on devient riche par un simple effet de la liberté, par le simple fait de le vouloir. L'illusion existe parce que, de l'unique point de vue auquel on a accès quand on est pauvre, l'effet de levier nécessaire pour progresser dans l'ordre bourgeois est invisible.

On oublie que si Marx affirme qu'une dictature du prolétariat sera nécessaire pour créer une société sans classes, c'est parce que la bourgeoisie arrivant au pouvoir ne partage pas, elle, cette ambition d'une société sans classes: le pouvoir auquel elle accède, il lui semble qu'elle l'a entièrement mérité, et les privilèges de l'aristocratie qui la révoltaient autrefois n'étaient pas à ses yeux répréhensibles en soi, mais seulement parce qu'ils n'étaient pas les siens.

2. L'effondrement du capitalisme

Les nouvelles règles comptables affirment la volonté du pillage de la trésorerie des sociétés par les actionnaires

Il existe historiquement une évolution clairement décelable dans la philosophie qui sous-tend la comptabilité des entreprises et, notamment, pour la plus récente qui concerne les modifications d'inspiration essentiellement américaine introduites depuis les années 80. Ces modifications révèlent une nouvelle attitude vis-à-vis de l'entreprise, caractérisée par une mentalité d'authentique pillage permanent de sa trésorerie : seront distribués aux actionnaires non seulement les gains immédiats, comme dans la période antérieure, mais aussi ceux à venir. Ceux-ci ne sont bien entendu pas connus, mais une théorie qui s'est rapidement popularisée en «sciences économiques» suppose l'infaillibilité dans la connaissance des gains futurs. La capacité des économistes à produire des théories satisfaisant les rêves les plus fous des financiers étant, comme on sait, infinie. Ainsi, la signature du contrat relatif à la centrale électrique de Dabhol, en Inde, permit à Enron d'attribuer à deux de ses dirigeants des bonus de 54 millions (Rebecca Mark) et 42 millions de dollars (Joe Sutton), à valoir sur les gains postulés d'une usine qui n'entra jamais en service.

2008: le sauvetage du système bancaire mondial met les Etats à terre

Suite à la crise financière mondiale des «subprimes» de 2008, s'étant portés au secours du secteur bancaire et ayant écarté comme solution envisageable le gel de la situation par la nationalisation, les États déversèrent dans le puits sans fond des crédits qui ne seraient jamais honorés des sommes à ce point considérables que l'insolvabilité serait désormais également la leur. Alors, en désespoir de cause, ils se tournèrent vers le citoyen ordinaire en tant que contribuable et en tant que futur retraité. On annonça l'austérité, qu'on appela aussi «rigueur», comme si les mesures qui seraient prises résultaient d'un impératif moral: on prendrait davantage au citoyen sous la forme de l'impôt et des cotisations sociales. Comme l'impôt avait cessé d'être progressif, l'argent que l'on ponctionnerait, l'État l'exigerait essentiellement de ménages qui, en général, dépensent la totalité de celui dont ils disposent. Ce qui voulait dire que le pouvoir d'achat et donc la consommation seraient affectés. Ceux qui avaient de l'argent à ne savoir qu'en faire, l'État s'abstiendrait de les importuner par l'imposition: il leur emprunterait leurs fonds et les gratifierait, en échange, d'intérêts à des taux qui, nous l'avons vu, seraient en hausse, leur permettant d'avoir au bout du compte encore plus d'argent à ne savoir qu'en faire.

La révolution, ce sont les capitalistes qui l'ont faite !

L'empressement à vouloir soudain résoudre la question de la dette, non pas en étalant cette résolution sur un certain nombre d'années, mais de manière instantanée, n'est-il pas éminemment suspect? N'y aurait-il pas une arrière-pensée cachée dans tant d'empressement? Et, si oui, que pourrait-elle bien être? La réponse est malheureusement évidente.

La crise a généré une pléthore de faits invalidant le bien-fondé de la déréglementation et de la privatisation prônées par le libéralisme radical qui s'est épanoui en Grande-Bretagne dans les années 70, puis aux États-Unis dans les années 80, avant de trouver son expression consommée en Europe dans le texte du traité de Lisbonne. Réduire la dette publique au cœur de la crise, c'est bien entendu agir à contretemps, mais l'erreur n'est pas commise de bonne foi: à défaut de pouvoir justifier la poursuite de la révolution ultralibérale au moment où sa nocivité a été amplement démontrée, on cherche des prétextes qui permettront de la proroger.

Dans le système capitaliste, l'Etat n'appartient pas au peuple

L'État qui accroît sa dette publique se subordonne délibérément - au nom de la communauté qu'il représente - au monde qui dispose du capital, c'est-à-dire au monde disposant d'argent en trop. Tout État endetté devrait prendre au sérieux le fait qu'il ne récolte pas par l'impôt tout l'argent qui lui est nécessaire, et en tirer les conséquences. Selon l'évaluation qu'il fera de son propre bilan, il aboutira à la conclusion soit que son endettement est injustifié - et il le réduira en conséquence en opérant les coupes budgétaires indispensables -, soit qu'il subventionne l'existence d'une classe qui possède de l'argent en trop, et qu'il rémunère sans nécessité, à titre de capital pour constituer les avances dont il a besoin, des sommes qu'il devrait plus logiquement percevoir par l'impôt.

Dans ce contexte de la dette publique, les citoyens ordinaires sont écrasés de trois manières différentes. Une première fois en étant surimposés, et cela même s'ils ne sont pas imposables: à travers la TVA, impôt non progressif qui les frappe par le biais de

la consommation. Une deuxième fois par le service de la dette : 1) par le paiement d'intérêts sur les dettes qu'ils contractent personnellement ; 2) par le versement d'intérêts comme composante du prix des biens qu'ils acquièrent, autrement dit comme service de la dette contractée par les entreprises qui préfèrent emprunter plutôt que s'autofinancer en réinvestissant leurs bénéfices ; 3) dans la partie des charges diverses dont ils doivent s'acquitter et qui seront utilisées pour le service de la dette de l'État. Et une troisième fois, désormais, parce que, en vue d'équilibrer la dette de l'État, celui-ci réduira le montant des prestations sociales.

Cela alors même que l'État n'éprouve aucune difficulté à trouver preneur parmi ses propres citoyens pour les emprunts qu'il émet, prouvant par là qu'il existe des ressources inutilisées en abondance. Tant que des particuliers disposeront des moyens suffisants pour s'acheter des bons du Trésor, c'est-à-dire pour avancer des fonds à l'État alors que celui-ci doit, pour remplir ses obligations, emprunter, c'est qu'il se sera montré soit incapable de maîtriser son propre financement, si sa dette est injustifiée, soit, si celle-ci est justifiée, incapable de gérer sa fiscalité.

Le système est passé près du gouffre une première fois

De 2008 à 2010, devant le trou qui se creusait, les Etats ont dépensé sans compter, déversant de l'argent en quantité illimitée, jusqu'à ce que la situation se stabilise. Cela voulait aussi dire que le système avait été beaucoup plus près de l'effondrement total qu'on n'avait voulu l'admettre, et que les autorités avaient répondu à la crise sans véritable méthode, déversant simplement des tombereaux d'argent jusqu'à ce que les choses aient l'air de se tasser. Ce niveau d'impréparation n'augurait rien de bon pour le cas où une nouvelle crise viendrait à éclater.

La décadence

La décadence résulte de la perte de ce sentiment du bien commun comme seul capable d'assurer le bien individuel. La société civile, comme simple conjugaison d'intérêts particuliers, est insuffisante à alimenter la flamme de ce sentiment. La décadence a lieu de son propre mouvement quand l'individu fait prévaloir sa liberté immédiate sur le bonheur de la communauté dans son ensemble. Or il existe une idéologie contemporaine qui place cette liberté immédiate au pinacle : l'ultralibéralisme. Notre société contemporaine se singularise par le fait qu'une idéologie porteuse des principes de sa propre décadence s'est formulée explicitement en son sein, prône les valeurs qui la provoquent inéluctablement quand elles sont mises en œuvre, et applique son programme consciencieusement, systématiquement, quelle que soit la puissance des démentis que les faits lui apportent. On trouve là confirmation de ce qu'avance Toynbee quand il affirme que « les sociétés meurent par suicide, pas par meurtre ».

Rémy Gyger

ALTERSUMMIT À ATHÈNES

Pour que le berceau de la démocratie n'en soit pas le tombeau !

La fermeture brutale de la radio et de la télévision grecques démontre l'urgence d'une inversion radicale des politiques austéritaires en Grèce et en Europe. Durant deux jours, les 7 et 8 juin, des milliers de militant-e-s et de dirigeant-e-s de mouvements sociaux et de syndicats, venus de 22 pays différents, se sont réunis pour proclamer le « Manifeste d'Athènes » et renforcer la convergence de leurs luttes européennes pour mettre fin à l'austérité et réclamer une démocratie véritable.



Dans les conditions particulièrement difficiles que connaissent la population et les mouvements sociaux en Grèce, ce premier Alter Sommet a permis un message fort de solidarité internationale avec les luttes du peuple grec, et un important pas en avant pour le mouvement social européen.

Le Manifeste d'Athènes a été préparé depuis six mois au sein du réseau de l'Alter Summit qui compte 189 organisations parmi lesquelles des mouvements féministes, écologistes, altermondialistes et de nombreux groupes de solidarité locale, de précaires et d'indignés, des réseaux d'intellectuels critiques, et un grand nombre d'organisations syndicales nationales ou européennes.

Ce Manifeste constitue doublement une première : pour la première fois, une très large plateforme syndicale et sociale s'accorde sur une liste limitée de revendications communes et urgentes sur lesquelles concentrer leurs luttes. Et pour la première fois, un important rassemblement européen est convoqué non pas pour élaborer un texte, mais pour construire les stratégies d'action et les rapports de forces sur base d'un texte de consensus longuement préparé. Ce Manifeste montre l'existence d'alternatives, pour une Europe sociale, écologique, féministe et démocratique.

Après la proclamation du manifeste, 15 assemblées «Programme» ont travaillé sur la convergence des luttes, le renforcement et l'extension du réseau, et l'organisation d'actions communes. Les organisations membres vont se saisir de ces propositions et décider quelles seront les priorités. Parmi les propositions avancées, il y a des actions à l'échelle européenne contre l'austérité et le « Fiscal Pact », contre la politique et le mandat de la BCE, contre la privatisation progressive des soins de santé, contre la montée de mouvements d'extrême-droite. Le renforcement des réseaux de solidarité locale est aussi à l'agenda. Et, bien entendu, la réaction urgente à la fermeture brutale de la radio et de la télévision publiques !

La situation tragique à laquelle l'austérité a mené la Grèce montre qu'une toute autre Europe est nécessaire et urgente ; la réussite du rassemblement européen d'Athènes montre que cette autre Europe est possible. La modification des rapports de forces passera par une analyse commune (exprimée par le Manifeste) et par la convergence des luttes locales, nationales et européennes.

Extraits du communiqué repris de http ://www.altersummit.eu/

PÉTITIONS À SIGNER

NON à l'achat de drones israéliens

L'armée suisse prévoit l'achat de 6 drones israéliens pour un montant de 300 à 400 millions de francs. La décision finale d'achat de ces engins, «testés» sur le terrain au cours de multiples opérations contre des populations palestiniennes, est pour 2014. Nous nous opposons à ce que l'argent du contribuable soit employé au renforcement de l'économie israélienne en général et celle de l'armement en particulier. En tant que gardienne du Droit International Humanitaire, la Suisse n'a pas à conclure des accords commerciaux avec ce pays, surtout dans ce domaine de l'armement.

Cette pétition lancée par BDS est à signer sur le site **http://chn.ge/121J5kU**

Aucune employée de maison n'est illégale

Plus que 40'000 sans-papiers tentent de survivre en Suisse en travaillant comme employées domestiques, ceci avec une tendance croissante. Ces personnes, pour la plupart des femmes, contribuent considérablement à notre prospérité et à notre qualité de vie. Pourtant leur activité professionnelle est marquée par des conditions de travail extrêmement précaires, le manque d'une protection sociale et la peur permanente de se voir expulsées de la Suisse. Une large coalition s'est fixé le but d'améliorer de façon durable leur situation et a lancé une pétition.

Vous pouvez la signer sur le site: www.khii.ch/petition-2/?lang=fr

Financer la solidarité internationale

La Fédération genevoise de coopération (FGC) et ses 63 associations membres lancent une pétition demandant la pleine application de la loi, entrée en vigueur il y a plus de dix ans, sur le financement de la solidarité internationale. Cette pétition vise à réunir plusieurs milliers de signatures en faveur de l'attribution du 0.7 % du budget cantonal genevois à des projets de solidarité internationale.

Lien: http://chn.ge/10S2iPE

BANQUES

Un système de monnaie complémentaire : le WIR

Cet article a pour but d'analyser l'intérêt de l'utilisation d'une monnaie complémentaire dont l'essence même inspire une vision différente du rôle de l'argent que nous connaissons habituellement. La Banque WIR représente un système complémentaire au système bancaire traditionnel. En effet, il ne s'agit pas d'un système alternatif qui permettrait de remplacer totalement la monnaie traditionnelle, le franc suisse.

Son but : éviter les pénuries d'argent liquide

Créée en 1934 pendant la grande dépression par une poignée de petits patrons zurichois, la Banque WIR est une société coopérative sans but lucratif qui émet sa propre monnaie : le WIR (« nous » en allemand, opposé au « Ich », le « je » français). L'objectif des initiateurs du projet était de créer une organisation d'entraide et de suppléer la pénurie d'argent liquide due, selon eux, à une excessive thésaurisation de la monnaie. Pour empêcher cette dernière, ils ont créé une monnaie qui ne présente aucun avantage à être capitalisée et qui peut ainsi circuler en permanence.

Le Banque WIR s'adresse aux petites et moyennes entreprises, selon les statuts, jusqu'à 150 employés.

Il est possible d'affirmer que les créateurs de cette banque sont les initiateurs des coopératives. Ils n'étaient pas économistes mais ont compris l'importance capitale de la monnaie à travers la création d'une banque.

Dès le départ, ils ont été critiqués et même menacés. A ses débuts, la Banque ne comptait que 16 coopérateurs mais, au bout de 2 ans, ils étaient déjà plus de 3'500 à s'être associés. Dans un but de surveillance, le Conseil fédéral a demandé à ce qu'elle reçoive une licence bancaire. Cela a permis la reconnaissance officielle de la Banque WIR. Aujourd'hui, 60'000 PME ont un compte WIR et la Banque compte 2200 coopérateurs.

L'argent WIR n'est pas directement convertible en franc suisse. L'intermédiaire de la Banque WIR est obligatoire pour effectuer le change. On entre dans le système WIR très souvent au travers d'une première affaire qui permet d'obtenir ses premiers WIR et très rarement en se faisant ouvrir un compte et en recevant un crédit. 1,6 milliard de WIR circulent actuellement. 1 CHF vaut 1 WIR. Les WIR doivent être déclarés fiscalement comme de la fortune.

Depuis maintenant plusieurs années, la Banque WIR propose également des produits en franc suisse. La raison en est que, par exemple, un membre WIR qui veut rénover son entreprise ne peut pas avoir un prêt uniquement en WIR mais doit de toute façon avoir aussi un crédit en franc suisse. Les produits en francs suisses proposés sont en petit nombre et simples : épargne, prévoyance et placement à terme (obligation de caisse).

Avantages du système WIR de trafic de paiements

Le fait d'être répertorié et de faire partie d'un réseau d'entreprises est un outil de marketing et offre une promotion des PME au niveau suisse. Ces dernières peuvent ainsi très facilement trouver une société travaillant avec des WIR susceptible de fournir les services recherchés. Effectivement, un des buts avoués des coopérateurs était de créer une communauté travaillant solidairement.

On parle du système WIR comme un système anticyclique. Dans la pratique, dans les périodes où l'économie ralentit, le système WIR prend de l'importance car, les sociétés du réseau se connaissant, elles peuvent plus facilement se faire confiance.

Depuis sa création, la Banque WIR veut rester indépendante des autorités. Les décisions qui y sont prises sont le fait des coopérateurs, indépendamment des partis politiques ou des lobbies.

Inconvénients du système WIR

Ce système est moins universel que le système monétaire traditionnel car l'argent WIR circulera plus facilement si l'entreprise appartient à un secteur donné. Par exemple, l'hôtellerie demande souvent les services d'artisans. Ces derniers accepteront un dédommagement en WIR car ils auront ensuite la possibilité d'échanger leurs WIR simplement en passant leurs vacances dans un hôtel acceptant également les WIR. Alors que pour une entreprise qui n'a pour charges que des salaires, il sera plus difficile de pouvoir échanger ses WIR.

Rémy Gyger

Une autre banque : Banque Alternative Suisse (BAS)

Les points essentiels qui différencient une banque alternative d'une banque traditionnelle.

L'opacité des investissements et des sources de financement du système bancaire et financier actuel présente un risque majeur pour la stabilité de l'économie mondiale. Elle favorise la soustraction de montants d'impôts colossaux pourtant nécessaires au fonctionnement des Etats.

Pourtant, certaines banques, les banques alternatives, se sont fixé comme but de rendre transparent leur métier, de n'accepter que de l'argent blanc comme fonds propres ou étrangers et de ne financer que des projets dont les qualités écologiques et sociales sont reconnues par tous.

Comment devient-on « banquier alternatif » ?

Avant le tournant de ce siècle, il n'existait pas de filière spécialisée dans la finance durable. Le terme semble d'ailleurs incongru, tellement la réalité financière est éloignée de tout concept de durabilité, sauf celui de la pérennité des inégalités sociales qu'elle promeut. Aujourd'hui, diverses formations en finance durable existent en Europe. Il est même possible de faire un master à distance depuis la Suisse.

Il faut parler de banques alternatives au pluriel

Il existe, en effet, quatre types de banques éthiques :

- les banques éthiques citoyennes, comme la BAS ;
- les banques éthiques anthroposophes ;
- les banques de projets sociaux ;
- les banques écologiques.

Elles ont presque toutes été créées dans les années 80-90. Elles ont pour particularité d'accepter et de faire des dons. Comme les autres entreprises bancaires, elles prennent des participations dans des entreprises et elles gèrent des fonds de placement à long terme.

Ce qui les différencie des banques traditionnelles

Dès le départ, les banques alternatives posent des règles en opposition à celles des grandes banques. Tout d'abord, **elles prennent en compte la problématique d'usage de l'argent.** A cette fin, pour que leurs intentions louables ne se transforment pas en vœux pieux, une seule possibilité logique et rationnelle se présente à elles : elles ont l'obligation de respecter dans chacune de leurs activités un devoir de transparence.

En effet, tous les projets soutenus par ces banques sont connus. De même, les preneurs de crédits doivent faire preuve de transparence pour pouvoir obtenir un prêt. Bien entendu, l'argent non déclaré ne peut transiter par les comptes des banques alternatives. En l'état actuel, cela exclut nombre de personnes et surtout les plus riches.

La BAS en principes

La BAS a été créée en 1990 à Olten. Depuis 1997, elle possède sa représentation romande à Lausanne.

Les principes suivis par ses fondateur et fondatrices sont le reflet de leurs origines. En effet, ces derniers ont participé aux mouvements de mai 68. Ils ont pu s'essayer à l'autogestion, ont été sensibilisés dès leur jeunesse aux problématiques liées à la préservation de l'environnement et aux injustices de la politique nord-sud. Ils se sentent proches des revendications d'organisations telles que la Déclaration de Berne.

Une question nous vient à l'esprit : pourquoi ne pas avoir choisi la coopérative comme forme juridique ? La réponse est simple : pour que la BAS obtienne une licence bancaire, la FINMA l'a obligée à se fonder sous forme de Société Anonyme.

Cependant, l'institution tend à rapprocher son fonctionnement de celui d'une coopérative, en particulier en recherchant le plus possible la participation de ses employés aux décisions.

De plus, de nouveau à contre-courant du système financier standard, les fondateurs ont gardé comme principe de ne pas chercher à faire du profit rapide, à tout prix et sans conscience mais simplement d'être utile au bien commun.

Dans la pratique, la BAS attire une clientèle affichant des valeurs similaires à celles qu'elle promeut.

Aujourd'hui la BAS possède 4'400 actionnaires et gère 25'000 clients.

Ses lignes directrices

La BAS se veut œuvre d'utilité publique. Elle a mis sur pied un organe de contrôle d'éthique, élu par l'assemblée générale. Ce dernier rend des comptes à l'AG. Un délégué du personnel permet de tenir compte des revendications des employé-e-s. L'égalité des salaires pour la même activité est assurée. De plus, la banque engage le même nombre d'employés des deux sexes.

Au départ, elle ne finançait que des coopératives d'habitation. Par la suite, la banque a accepté de financer les habitations privées mais en soumettant son accord à un certain nombre de règles contraignantes, ce qui réduit considérablement le nombre de projets retenus. Par exemple, elle fixe le taux d'intérêts d'une hypothèque en fonction du nombre de bons points obtenus selon un barème de respect de règles socio-écologiques.

Conclusion

Habitués depuis toujours à l'intransigeance des banquiers quant au secret qui entoure leurs activités et découvrant chaque jour un nouveau scandale de fraude fiscale, de blanchiment d'argent, de financement de grands projets inutiles ou encore de guerres militaires ou économiques de la part de banques tentaculaires, pour ne citer que ce qui vient immédiatement à l'esprit, ce résumé des principes sociaux et écologiques qui régissent une banque alternative semble anachronique. Cependant, pour qu'un autre monde voie le jour, nous, citoyen-ne-s, devons obligatoirement exiger que des règles similaires soient appliquées par tous les organismes bancaires et financiers.

Rémy Gyger

Sortir du libéralisme: taxe Tobin, 15 ans après

A l'occasion de son 15e anniversaire, Attac fribourg met sur pied une conférence avec

Ignacio Ramonet le 25 septembre

à l'Université de Misericorde à 19h à Fribourg

MATIÈRES PREMIÈRES

Pour plus de transparence dans le négoce des matières premières

A la veille de l'adoption de nouvelles dispositions européennes sur la transparence des paiements dans le secteur des matières premières, la Suisse a également fait un pas politique dans ce sens. Comme le montre la décision du 11 juin du Conseil national, il existe désormais un consensus sur la nécessité d'encadrer la place de négoce helvétique par des normes contraignantes en matière de transparence.

Le Conseil national a ainsi approuvé l'établissement d'une loi visant à accroître la transparence des flux financiers dans le secteur des matières premières et demande explicitement que l'ensemble de la branche y soit soumise. En effet, le postulat prévoit d'appliquer ces dispositions « aussi bien aux entreprises cotées en bourse qu'à celles ne l'étant pas, et aussi bien aux activités d'extraction qu'aux activités de négoce ». Le Conseil national met ainsi le doigt sur un point sensible : le Conseil fédéral risquait jusque-là de proposer une législation « alibi », dépourvue d'avantages pour les pays extracteurs et comprenant d'importantes zones d'ombre. Mais la ministre de la justice Simonetta Sommaruga l'a réaffirmé explicitement : « le Conseil fédéral accepte le postulat ainsi qu'il est formulé et examinera l'application de ces dispositions pour l'ensemble du secteur, c'est-à-dire pour les entreprises cotées et celles qui ne le sont pas ainsi que pour les activités extractives et de négoce. »

Une énorme lacune

Comme le montre une analyse de la Déclaration de Berne (DB) sur la transparence dans le secteur des matières premières, les activités d'extraction de toutes les entreprises suisses devraient vraisemblablement être couvertes par la réglementation européenne et/ou états-unienne. Il reste toutefois une énorme lacune au niveau des activités de négoce, secteur dans lequel la Suisse est le leader absolu au niveau mondial. Près de la moitié des 1900 milliards de dollars de chiffre d'affaires global de ce marché est générée par des sociétés ayant leur siège en Suisse, et les 29 % suivants par des entreprises y disposant d'importantes filiales. Or, cette position prépondérante implique une responsabilité politique : celle de veiller à ce que les négociants indépendants soient tenus dans les plus brefs délais à davantage de transparence et de durabilité.

Pression internationale

La pression croissante sur la Suisse se lit également dans les récents succès des démarches internationales pour un secteur du négoce des matières premières moins opaque. Ainsi, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) a récemment décidé d'adopter des règles plus strictes. Désormais, les pays membres de l'ITIE doivent publier les faits et les chiffres concernant les licences et les transactions liées aux activités de négoce. En parallèle, les pays hôtes des entreprises actives dans ce secteur sont de plus en plus nombreux à améliorer la transparence. Des dispositions sont en cours d'élaboration aussi bien aux USA et au Canada que dans l'Union européenne.

Comme l'affirme Marc Guéniat de la Déclaration de Berne dans *Le Temps* du 11 juin, « la transparence n'est de loin pas la solution à tous les maux qui frappent ces pays, notamment pour conjurer la malédiction des ressources, mais est une condition préalable à l'amélioration de la situation. Par conséquent, la Suisse doit imiter les Etats-Unis et l'UE en prenant ses responsabilités. La Confédération ne peut demeurer un trou noir réglementaire. »

Source : communiqué de la Déclaration de Berne et de Swissaid, 11 juin 2013

Festival Changénergie

Dans une ambiance festive et conviviale, les organisateurs du festival Changénergie veulent combiner les principes et intentions tant des camps climat (interconnection, formation continue, promotion du mouvement) que du grand événement politique à résonance médiatique « Sortons du nucléaire ». Voici la présentation du projet auquel chacun est invité à participer.

Qui nous sommes

Des personnes engagées, actives dans les groupes du camp climat et de Sortons du nucléaire, et d'autres qui viennent de nous rejoindre ou qui vont bientôt le faire, pour nous aider à réaliser le projet du festival. Nous sommes organisés en groupes de travail et prenons des décisions de manière consensuelle.

Participation active

Nous avons à coeur d'intégrer à ce projet des groupes les plus divers et d'encourager leur participation active au festival. Ceci pourra se faire au travers de projets partiels assumés par des groupes, des associations, des organisations, etc.

Quoi, Quand et Où

Le lieu de l'événement est prévu aux environs de Kaiseraugst, près de Bâle.

Camp changénergie du 29 août au 11 septembre 2013

Le Camp changénergie t'offre la possibilité d'échanges, de formation continue et de participation active. Viens prendre part aux ateliers, aux discussions ou à des excursions. Tu peux aussi en proposer toi-même pour partager ton savoir avec d'autres.

Ta force musculaire et ta créativité sont également bienvenues pour le montage (et le démontage) de l'infrastructure et pour la préparation du week-end du festival.

Festival changénergie du 6 au 8 septembre 2013

Pendant trois jours, on fêtera le tournant énergétique avec de la musique et différentes contributions artistiques. Dans des stands, la diversité des nombreuses possibilités du tournant énergétique sera présentée. Pacifiquement et en couleurs, nous en montrerons le fonctionnement.

Grande manifestation changénergie le 7 septembre 2013

Ce jour-là, nous enverrons un message politique clair à Berne et à la société. Les gens afflueront de partout au festival changénergie et à la manifestation politique, où ils lanceront ensemble, unis dans une action symbolique, un signal fort.

Nous sommes ouverts à tous projets et idées à réaliser. Il importe que le projet soutienne nos revendications et nos principes.

Contacts :
info@energiewendefestival.ch
www.energiewendefestival.ch